



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 23 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Présents : 12

Représentés : 0

Votants : 12

Date de la convocation : 16 octobre 2025

Date d'affichage : 16 octobre 2025

Date de l'affichage du PV : 24 octobre 2025

Le jeudi vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 16 octobre 2025, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

Présents : Patricia MARSOLLIER, Hervé OLIVRY, Marianne BLANDIOT, Fabienne CADO, André DAVID, Céline HEINRY, Christophe NOUVEL, Marcel ORHAN, Jean-Claude PIPARD, Marjorie SCHUER-POIRIER, Patrick VAN DEN EYNDE et Alexis VIEL.

Absents : Camille GITEAU et Christian TARIEL

Secrétaire de séance : M. Christophe NOUVEL

Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation

- DIA : Renonciation au droit de préemption urbain concernant la vente de la propriété située à DROUGES, 3 Résidence du Point du Jour, cadastrée section AB n°100 appartenant à ESPACIL HABITAT.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Procès-Verbal de la précédente réunion du 18 septembre 2025.

Madame Le Maire préside la séance.

01-10/2025 – FINANCES – Caution logement du 12, La Tonneraie

Suite au décès de M. Nicolas CREY, locataire au 12 La Tonneraie et de la renonciation de la famille CREY à sa succession, la commune a repris le logement en l'état et a constaté du désordre conséquent.

Une entreprise est donc intervenue pour la remise en ordre et la désinfection.

Compte tenu des frais occasionnés il est proposé au conseil de ne pas restituer la caution de 366,00 € pour le nettoyage du logement en mauvais état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas restituer la caution de 366,00 € pour le nettoyage du logement en mauvais état.



02-10/2025 – FINANCES – TARIFS MUNICIPAUX 2026

TARIFS SALLE DE LA FONTAÎNE

Associations communales ou entreprises de la commune y compris la paroisse – Location à la manifestation 2 jours maximum :

Assemblée générale non suivie d'un repas ou cocktail inclus les jumelages et l'ARP	Gratuité
Club du 3 ^{ème} âge pour ses réunions hebdomadaires :	Gratuité
Salle, cuisine et vaisselle : (après deux prêts gratuits)	80 €
Ordures Ménagères si repas, ainsi que si prêt gratuit :	12 €
Ordures Ménagères pour les autres occasions, ainsi que si prêt gratuit :	6 €

Associations hors commune y compris les comités d'entreprise

– Location à la manifestation 2 jours maximum :

Assemblée générale non suivie d'un repas ou cocktail :	70 €
Salle, cuisine et vaisselle :	135 €
Ordures Ménagères si repas :	12 €
Ordures Ménagères pour les autres occasions :	6 €
<i>Remise des clés 24h avant la location possible, au-delà, un supplément de 50 € sera facturé :</i>	50 €

<u>Location à la section YOGA :</u>	la séance	18 €
La séance est majorée de 2 € pour la demande de mise en chauffe de la salle (novembre à avril).		

Location aux gérants du commerce communal :

Forfait à chaque location	160 €
Ordures Ménagères si repas :	12 €
Ordures Ménagères pour les autres occasions :	6 €

Location aux sociétés commerciales dont le siège n'est pas à

<u>DROUGES :</u>	490 €
Ordures Ménagères si repas :	12 €
Ordures Ménagères pour les autres occasions :	6 €

Locations aux particuliers de la commune :

Vin d'honneur, y compris pots de l'amitié lors de décès	72 €
Salle, cuisine et vaisselle sur une journée :	255 €
Salle, cuisine et vaisselle sur deux journées :	340 €
Ordures Ménagères si repas :	12 €
Ordures Ménagères pour les autres occasions :	6 €

Locations aux particuliers hors commune :

Vin d'honneur, y compris pots de l'amitié lors de décès:	103 €
Salle, cuisine et vaisselle sur une journée :	300 €
Salle, cuisine et vaisselle sur deux journées :	380 €
Ordures Ménagères si repas :	12 €
Ordures Ménagères pour les autres occasions :	6 €

Location de matériel de la salle polyvalente :

Podium :	47 €
Percolateur :	20 €
Mange debout :	10 € l'unité



Remplacement de la vaisselle cassée ou manquante :

Assiette creuse :	5,40 €
Assiette plate :	5,40 €
Assiette à dessert :	4,90 €
Cuillère à soupe :	1,00 €
Cuillère à café :	1,00 €
Fourchette :	1,00 €
Couteau :	2,00 €
Couteau noir :	2,00 €
Verre à vin :	2,35 €
Verre à eau :	2,90 €
Verre enfant :	3,50 €
Flute à champagne :	4,00 €
Tasse :	2,50 €
Ménagère épices :	5,00 €
Pot à lait :	5,00 €
Carafe en inox :	25,00 €
Carafe en verre :	5,00 €
Carafe en plastique :	5,00 €
Saladier en inox :	10,50 €
Corbeille à pain :	6,00 €
Verseuse à café :	22,00 €
Plateau service :	18,00 €
Plat long en inox :	15,00 €
Casserole :	37,00 €
Louche :	7,60 €
Planche à découper petite :	31,00 €
Planche à découper grande :	62,00 €
Saucier :	7,60 €
Grand plat pour four :	55,00 €
Petit plat pour four :	40,00 €
Grand faitout :	135,00 €
Petit faitout avec couvercle :	100,00 €
Grande passoire :	100,00 €
Grande poêle :	70,00 €
Grande louche :	19,00 €
Ecumoire :	15,00 €
Plat gastronomique :	20,00 €
Couvercle plat gastronomique :	13,00 €
Grille four vapeur :	Remboursement sur présentation facture
Plaque four vapeur :	Remboursement sur présentation facture

Caution demandée à la réservation :

-Nettoyage mal fait ou non fait des tables pour : (à compter de 5 tables sales)	500 €
-Non-respect des règles de location indiquées dans le contrat (dépassement d'horaire, appareils laissés en marche, portes non fermées, luminaires laissés allumés, nuisances sonores..., vaisselle cassée non réglée lors de l'inventaire) :	50 €
- Locaux abîmés, nettoyage non fait :	150 €
- Non-restitution de la carte SMICTOM (BAV) :	250 €
	50 €



Mobilier cassé à l'unité :

Table :	400 €
Chaise :	100 €

LOCATION MATÉRIEL

Location des anciennes tables et uniquement aux habitants de la commune :	La table	3,00 €
Location des anciennes chaises et uniquement aux habitants de la commune :	La chaise	0,50 €

GÎTE « La Maison du Meunier »

Location aux randonneurs de Saint Jacques de Compostelle

La nuitée :	17,20 €
(Sur présentation obligatoire de la crédenciale à la personne qui accueille et procède à l'encaissement).	
Taxe de séjour par nuit et par personne :	0,80 €

Location aux autres randonneurs et Régalante

La nuitée :	19,20 €
Taxe de séjour par nuit et par personne :	0,80 €

Location aux invités des habitants de Drouges (réservation faite par le résident de Drouges)

La nuitée :	17,20 €
Taxe de séjour par nuit et par personne :	0,80 €

Location aux autres randonneurs – enfants mineurs (-18 ans)

La nuitée :	10,00 €
-------------	---------

Location aux personnes louant la salle polyvalente et non résidentes de DROUGES ou cas particulier avec autorisation du maire

La nuitée :	19,23 €
Taxe de séjour par nuit et par personne :	0,77 €

Privatisation totale du gîte avec accord du maire

La nuitée pour les habitants de Drouges :	180,00 €
La nuitée pour les autres locataires :	200,00 €

CÎMETIÈRE

Fosse en pleine terre ou caveau :

15 ans :	265,00 €
30 ans :	393,00 €

Concession cinéraire en colombarium :

15 ans :	372,00 €
30 ans :	637,00 €



Concession cinéraire en cavurne :

15 ans :	316,00 €
30 ans :	530,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'approuver les tarifs ci-dessus, et donner tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de les faire appliquer.

03-10/2025 – FINANCES – Offres de prêts

Le programme d'investissement concernant les travaux de revitalisation et sécurisation des abords de la Salle de la Fontaine et Place Amand Pipard nécessite le recours à l'emprunt comme cela a été vu précédemment dans le vote du budget primitif commune 2025.

Une consultation a été lancée le 9 septembre 2025 pour la souscription d'un emprunt de 150.000 € sur 10 ou 15 ans, à taux fixe, à échéance constante ou capital constant auprès de :

- ARKÉA BANQUE (CMB),
- CAISSE D'ÉPARGNE DE BRETAGNE PAYS DE LOIRE,
- LA BANQUE POSTALE,

La date remise des offres était le 19 septembre 2025. A noter que les offres ont été mises à jour afin d'être valables ce jour.

Voici le détail des offres :

CMB	Durée (mois)	Type taux	Taux %	Montant 1^{ère} échéance	Total intérêts	périodicité	Frais de dossier
Proposition 1	180	Fixe	3,81	3 293,62 €	47 617,20 €	Trimestrielle	150 €
Proposition 2	120	Fixe	3,49	4 458,53 €	28 341,20 €	Trimestrielle	

Caisse d'Epargne	Durée (mois)	Type taux	Taux %	Montant 1^{ère} échéance	Total intérêts	périodicité	Frais de dossier
Proposition 1	180	Fixe	3,87	3 307,18 €	48 730,80 €	Trimestrielle	300 €
Proposition 2	120	Fixe	3,50	4 460,67 €	28 726,80 €	Trimestrielle	

Banque postale	Durée (mois)	Type taux	Taux %	Montant 1^{ère} échéance	Total intérêts	périodicité	Frais de dossier
Proposition 1	180	Fixe	3,67	2 500,00 €	42 159,20 €	Trimestrielle	200 €
Proposition 2	120	Fixe	3,38	3 750,00 €	26 152,80 €	trimestrielle	

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de prêt de LA BANQUE POSTALE.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 150 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt	: 10 ans
Objet du contrat de prêt	: Financer les investissements



Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors de versement des fonds.

Montant	: 150 000,00 EUR
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 02/01/2026, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 3,38 %
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: constant
Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement	: 200,00 EUR
-------------------------	--------------

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Madame le Maire est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

04-10/2025 – FINANCES – Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune verse une indemnité de gardiennage de l'Eglise d'un montant 160 € (depuis 2024) à un retraité de la commune, qui, quotidiennement en assure l'ouverture, la surveillance dans la journée, et la fermeture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ De verser une indemnisation d'un montant de 170 € pour l'année 2025

05-10/2025 – TRAVAUX – Devis relatif aux plantations des arbres pour la reconfiguration et sécurisation des Abords de la Salle de la Fontaine et Place Amand Pipard

Concernant les plantations des arbres pour les travaux de reconfiguration et sécurisation des abords de la Salle de la Fontaine et Place Amand Pipard, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire une consultation restreinte auprès de plusieurs entreprises paysagistes.

Après consultations, voici un tableau récapitulatif des offres de 5 entreprises :

Entreprises consultées	Offre HT	Offre TTC
LARDEUX	3 090,10 €	3 708,12 €
ID VERDE	3 639,73 €	4 367,68 €
EARL A. MALOEUVRE	3 782,50 €	4 539,00 €
ALTHEA NOVA	5 198,80 €	6 238,56 €
VALLOIS	3 068,42 €	3 682,10 €

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal

Décide de retenir l'offre de l'Entreprise LARDEUX, à RANNÉE, pour un montant de 3 090,10 € HT soit 3 708,12 € TTC

06-10/2025 – FONCIER – Vente Consorts PÎCQUET à La Tonneraie

Madame Le Maire expose que pour un meilleur accès aux logements situés 8 et 10 La Tonneraie, il y a lieu d'acheter une parcelle de terre de 194 m².

La possibilité offerte à la commune est de se porter acquéreur de cette parcelle cadastrée section ZH numéro 143 appartenant aux Consorts PÎCQUET.

En date du 2 octobre 2025, les Consorts PÎCQUET ont adressé en mairie une proposition pour la vente de cette parcelle pour un montant de 150,00 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la suite à donner à cette offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'acquérir la parcelle section ZH numéro 143 pour une surface de 194m²
- D'accepter la proposition faite par les vendeurs pour 150 €
- Autoriser Madame le Maire à procéder à toute les démarches s'y afférent (compromis de vente, acte authentique et tous documents nécessaires à ladite acquisition).

07-10/2025 – AFFAIRES GÉNÉRALES – Dénomination noms de rues

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour la base d'adresse locale, Madame le Maire propose de dénommer deux voies du centre bourg restées sans nom, de la RD 121 vers l'espace multisport et de la voie communale 503 vers l'étang.

Avec la participation de la population, plusieurs propositions sont évoquées, et un vote départage les choix :

RD 121 vers l'espace multisport, soit Route de la Guerche, soit Rue du Festival

La voie communale 503 vers l'étang, 4 propositions ressortent : Rue des Plantagenets, rue de l'Etang, rue du vieux pont ou rue Saint-Jacques de Compostelle

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal décide :

- De la RD 121 vers l'espace multisport : Route de la Guerche
- De la voie communale 503 vers l'étang : Rue du vieux pont

PROCHAÎNE RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 27 novembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

M. Christophe NOUVEL
Secrétaire de séance

Madame Patricia MARSOLLIÈRE
Maire

